



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

Accusé de réception en préfecture
001-210103719-20250701-2025-36-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2025-36

Date de convocation : 26 juin 2025

Date d'affichage : 26 juin 2025

Membres en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoirs : 1

Séance du mardi 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Dominique PETRONE, Mourad RAHMANI, Anne-Hélène MATHIEU, Eric MERLINO, Dominique THONIEL, Martial FAILLET, Sylvie PEGOURIE

Absents/Excusés : Christophe COLOMB, Xavier LANTHEAUME, Elisabeth MAQUET, Bélanda OUILLON.

Pouvoirs : Romain AIMAR à Mourad RAHMANI.

Secrétaire de séance : Eric MERLINO.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT l'évolution des services à compter du 7 juillet 2025,
Il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois permanents concernant les cadres d'emplois autorisés pour ces postes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ACCEPTE la proposition de modification du tableau des emplois permanents,
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit, à compter du 7 juillet 2025.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois/Fonctions	Nbre	Grades autorisés par l'organe délibérant
Service administratif		
Secrétaire de mairie	1	Attaché territorial 35/35 ^e
Agent d'Accueil	1	Adjoint administratif territorial 35/35 ^e
Service technique		
Entretien des espaces verts et voirie	1	Adjoint technique territorial 35/35 ^e

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service culturel		
Bibliothécaire	1	Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe 15/35 ^e
Service des écoles		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Adjoint spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe 30/35 ^e
Agent polyvalent (fonctions d'ATSEM, service cantine et entretien des locaux)	1	Adjoint technique 6,50/35 ^e
Agent de restauration	1	Adjoint technique territorial principal 29,67/35 ^e
Agent d'entretien des locaux scolaires et service cantine	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe 23,50/35 ^e
Agent d'entretien des locaux communaux et service cantine	1	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe 31/35 ^e

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire, Dominique PETRONE

